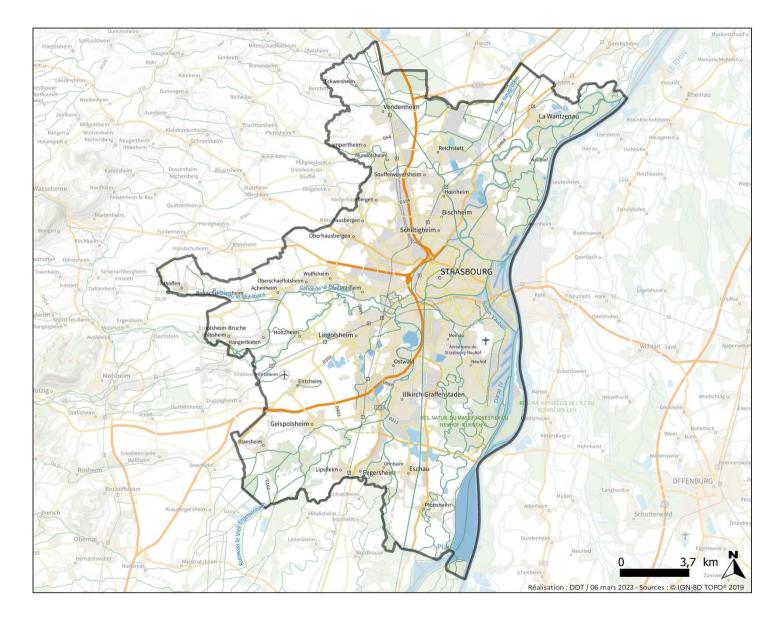


# PANORAMA TERRITORIAL - Thème environnement Période 2022-2027 EUROMETROPOLE DE STRASBOURG





#### Edito de la Préfète du Bas-Rhin

Le constat établi par la communauté scientifique dans son ensemble fait état, depuis de nombreuses années, d'une dégradation des milieux naturels en France, notamment les milieux aquatiques, mais également d'un appauvrissement significatif de la biodiversité. De plus, le changement climatique est à l'origine de sécheresses de plus en plus fréquentes. Les événements climatiques de plus en plus inhabituels que nous connaissons par ailleurs sont le révélateur de ces changements profonds. Aujourd'hui, nos concitoyens expriment une attente forte de préserver notre environnement.

Répondre à ces enjeux nécessite de mobiliser toutes les ressources disponibles sur le territoire, en s'appuyant notamment sur les intercommunalités et sur leurs compétences, tant en GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qu'en eau potable ou en assainissement, que ces compétences soient exercées en propre ou transférées à des syndicats.

Afin de faciliter l'exercice de vos compétences, les services de l'État du Bas-Rhin ont produit un document de synthèse sur le périmètre de chaque intercommunalité, afin de mieux connaître les enjeux environnementaux existants sur vos territoires et lister les actions déjà engagées ou à mettre en œuvre dans les domaines de l'eau et de la nature. Il vient compléter le Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) élaboré à l'échelle départementale par la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), en concertation avec les acteurs locaux.

Je remercie l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre des actions de préservation des milieux naturels de notre territoire. La mobilisation de tous est indispensable pour relever cet immense défi que représente aujourd'hui la reconquête du bon état écologique et environnemental de nos territoires.

Josiane CHEVALIEP

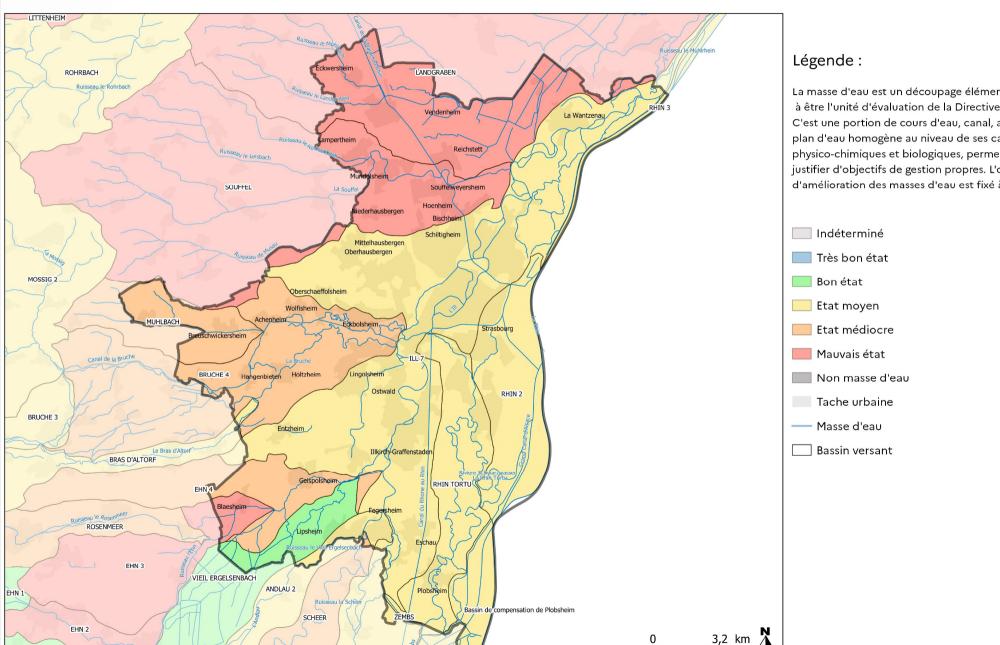
# **GLOSSAIRE**

Sigle	Signification
AAC	Aire d'Alimentation de Captage
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope
DBO <sub>5</sub>	Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours
EIN	Évaluation d'incidence
ENP	Espace Naturel Protégé
ENS	Espace Naturel Sensible
ERC	Éviter – Réduire – Compenser
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
Liste 1	Cours d'eau classé au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'environnement
Liste 2	Cours d'eau classé au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'environnement
MES	Matières en Suspension
N2000 ZPS	Zone Spéciale de Protection Natura 2000
N2000 ZSC	Zone Spéciale de Conservation Natura 2000
PAOT	Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé
PAPI	Programme d'Actions de Prévention des Inondations
PLUi	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
RAMSAR	Zone humide reconnue au titre de la convention Ramsar sur les milieux humides
RNR	Réserves Naturelles Régionales
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SRCE	Schémas Régionaux de Cohérence Écologique
STEU	Station de Traitement des Eaux Usées
TVB	Trame Verte et Bleue
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZAR	Zone d'action Renforcée (Nitrates)
ZER	Zone à Enjeu Régional (équilibre forêt-gibier)
ZV	Zone Vulnérable (Nitrates)
ZVR	Zone Vulnérable Renforcée (Nitrates)



### L'ETAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE **EUROMETROPOLE DE STRASBOURG**





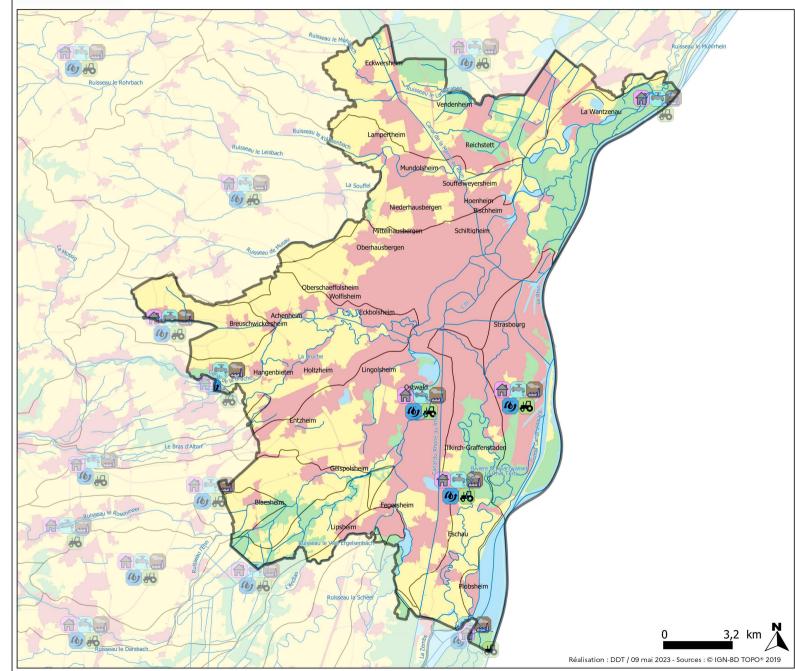
Réalisation : DDT / 09 mai 2023 - Sources : © IGN-BD TOPO® 2019

La masse d'eau est un découpage élémentaire destiné à être l'unité d'évaluation de la Directive cadre sur l'eau. C'est une portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau homogène au niveau de ses caractéristiques physico-chimiques et biologiques, permettant ainsi de justifier d'objectifs de gestion propres. L'objectif d'amélioration des masses d'eau est fixé à 2027.



# LES PRESSIONS EXERCEES SUR L'EAU EUROMETROPOLE DE STRASBOURG





Les différentes pressions ont été rattachées à la masse d'eau et ne ciblent pas précisement la localisation de la pression.

### Légende:

- Les pressions d'origine urbaine sont liées aux pollutions diffuses dues à l'assainissement, à des usages particuliers de désherbage ou de viabilité hivernale et aux lessivages de surfaces urbaines lors des ruissellements de temps pluvieux.
- Les pressions sur l'eau potable concernent soit une problématique qualitative ou quantitative de la ressource, soit les dispositifs de captages devenus inadaptés.
- Les pressions sur les milieux aquatiques concernent les altérations de la morphologie et du fonctionnement des milieux aquatiques liées aux obstacles à la libre circulation des espèces et des sédiments et aux tranformations des profils et des tracés des cours d'eau.
- Les pressions d'origine agricole sont liées aux pollutions diffuses des produits phytosanitaires et fertilisants, à l'érosion des sols et aux émissions de matières en suspension.
- Les pressions d'origine industrielle et artisanales sont liées aux rejets de substances toxiques.

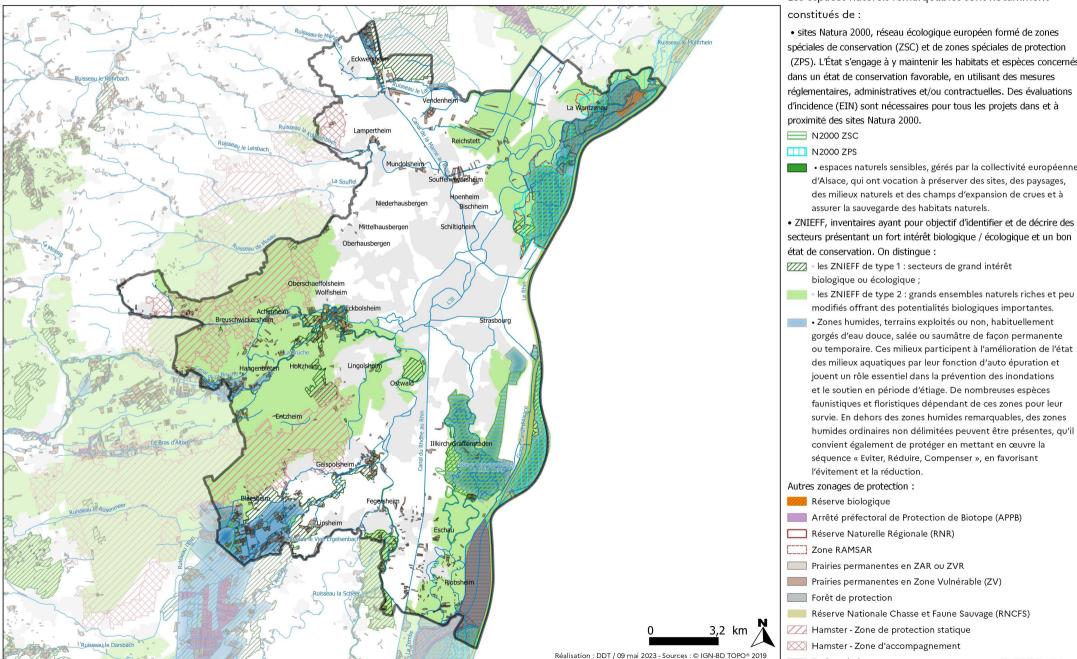
#### Occupation du sol:

- Territoires artificialisés
- Milieux hydrographiques
- Espaces forestiers et semi-naturels
- Territoires agricoles
- Bassins versants des masses d'eau



### LES ESPACES NATURELS PROTEGES OU A PRESERVER EUROMETROPOLE DE STRASBOURG





Les espaces naturels remarquables sont notamment

- sites Natura 2000, réseau écologique européen formé de zones spéciales de conservation (ZSC) et de zones spéciales de protection (ZPS). L'État s'engage à y maintenir les habitats et espèces concernés dans un état de conservation favorable, en utilisant des mesures réglementaires, administratives et/ou contractuelles. Des évaluations d'incidence (EIN) sont nécessaires pour tous les projets dans et à
- espaces naturels sensibles, gérés par la collectivité européenne d'Alsace, qui ont vocation à préserver des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion de crues et à
- secteurs présentant un fort intérêt biologique / écologique et un bon
- | les ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt
- les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.
- gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. Ces milieux participent à l'amélioration de l'état des milieux aquatiques par leur fonction d'auto épuration et jouent un rôle essentiel dans la prévention des inondations et le soutien en période d'étiage. De nombreuses espèces faunistiques et floristiques dépendant de ces zones pour leur survie. En dehors des zones humides remarquables, des zones humides ordinaires non délimitées peuvent être présentes, qu'il convient également de protéger en mettant en œuvre la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », en favorisant

- Tache urbaine

PAOT 2022 - Enjeux n°3



Légende :

Liste 1

Liste 1 + 2

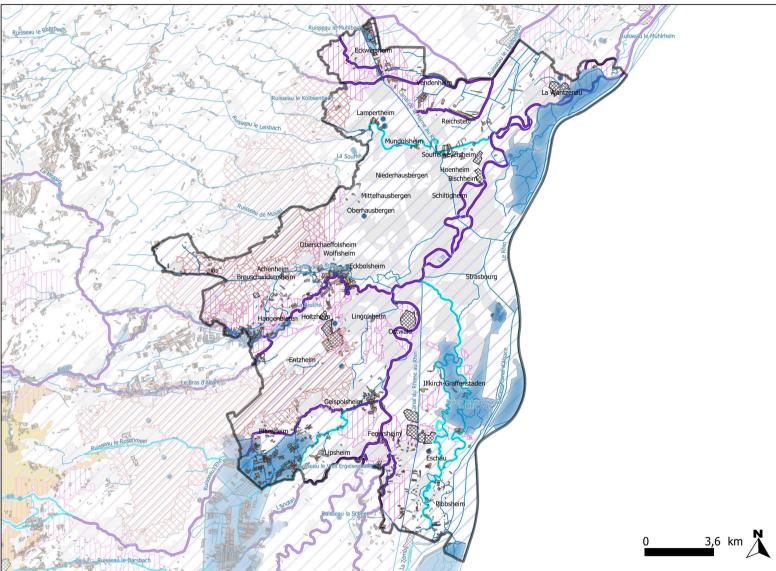
Cours d'eau Liste 1 et 2 Zone humide

Prairies permanentes en ZAR ou ZVR

Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV) WWW Mines et carrières

# ENJEUX ET POLITIQUES DE PRESERVATION EUROMETROPOLE DE STRASBOURG





ZER VB VV HK

Dégâts de sanglier (2020) Hamster - Zone d'accompagnement

Zone vulnérable directive nitrate

#### Assainisseme

La station d'épuration d'Achenheim se rejette dans le canal de la Bruche, qui présente un très faible débit et qui serait très sensible à tout dysfonctionnement de cette dernière. Il est nécessaire de trouver une solution à ce problème.

Il convient de poursuivre la mise en place de la doctrine régionale eaux pluviales afin de diminuer la part des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement

#### Gouvernance

Le territoire a adhéré au Syndicat du Bassin Versant Bruche-Mossig, qui pilote des programmes concernant aussi bien les inondations que la gestion quantitative et qualitative de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. Le territoire est situé en quasi totalité dans le périmètre du SAGE Ill-Nappe-Rhin, impliquant des règles particulières pour les dossiers Loi sur l'Eau.

#### Milieu aquatique

L'Ill à l'aval de la Wantzenau, et jusqu'à la limite communale, présente une qualité hydromorphologique remarquable. Il s'agit de la porte d'entrée de toutes les espèces migratrices dans le bassin de l'Ill (grossissement pour les anguilles et zones de frayères pour les grands salmonidés). A ce titre, il existe un fort enjeu de continuité écologique.

Le bon état de plusieurs cours d'eau est par contre à reconquérir (notamment la Souffel et les Muhlbach).

Le territoire n'est pas épargné par la problématique liée au foncier. Conformément au SDAGE, le développement de l'urbanisation doit se faire dans le cadre de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », en favorisant l'évitement et la réduction. Aujourd'hui, les possibilités de compensations deviennent de plus en plus réduites sur le territoire.

#### Inondation / Risques

Le PPRi Eurométropole couvre l'ensemble des cours d'eau et des remontées de nappe sur le territoire. Au regard de la concentration de population, d'équipements et d'activités économiques, l'enjeu sur le territoire est celui de la gestion de crise et de la résilience. Un autre enjeu est la préservation des champs naturels d'expansion des crues, notamment pour les communes périphériques à forte pression foncière.

De nombreuses coulées de boues ont pu être constatées, notamment sur l'arc ouest du territoire.

#### Eau potable

Un grand nombre de captages, dont certains bénéficient d'ores et déjà d'un plan d'actions, font désormais partie du PAOT au titre des contaminations par les produits phytosanitaires.

Tout le territoire est désormais en zone vulnérable nitrates suite à la révision du zonage en 2021.

#### Vature

Les forêts rhénanes traversées par d'anciens bras du Rhin présentent des caractéristiques très typiques, avec une biodiversité importante.

La richesse des milieux naturels est illustrée par la présence des sites N2000, de trois réserves naturelles nationales et de l'APPB de Plobsheim. Les suivis récents montrent un maintien de la qualité des populations animales et des habitats, malgré les menaces actuelles (dégâts de sangliers, activités humaines et changement climatique).

Le Grand Hamster d'Alsace est présent sur le territoire (zone de protection stricte). Les projets d'aménagement et les activités économiques doivent permettre la protection de cette espèce et de son habitat. La présence du Crapaud Vert, espèce bénéficiant d'un programme d'action, est avérée sur le territoire.

Il existe une forte implication des acteurs publics dans les politiques de l'environnement.

#### Autre

La désimperméabilisation du territoire est un enjeu majeur au vu de son urbanisation, ayant un impact sur de multiples thématiques : inondation, assainissement, qualité des milieux récepteurs, biodiversité et recharge de la nappe.

#### Complément

Le Syndicat de bassin Bruche Mossig mène un certain nombre d'actions globales sur le territoire, notamment un inventaire global des zones humides, un suivi des actions de restauration des cours d'eau et l'étude hydromorphologique préalable dans le cadre du PAPI Bruche-Mossig. De plus, dans le cadre un Plan Rhin Vivant, une étude géohistorique du Rhin est en cours. Une action de réhabilitation du Bassin de Plobsheim est également nécessaire au vu des enjeux de ce plan d'eau.

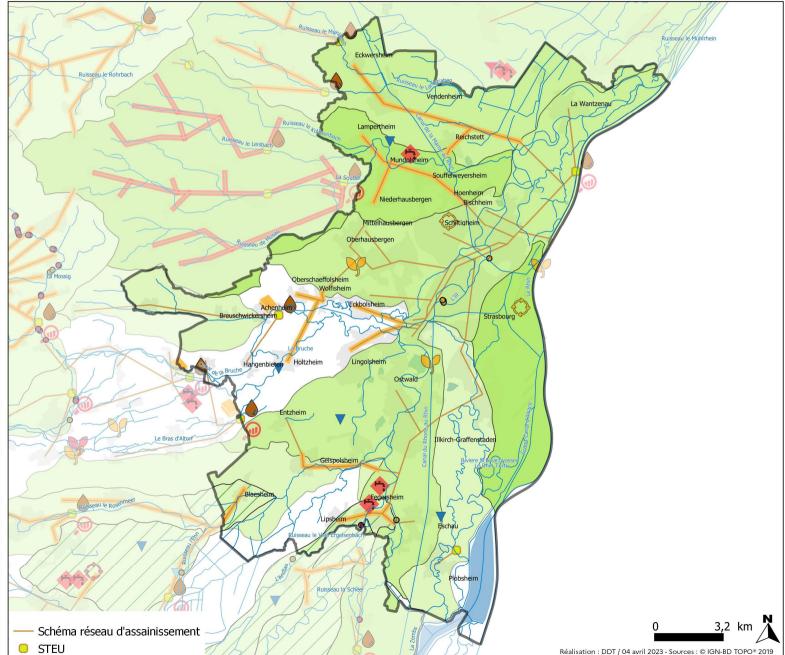
Tache urbaine

Hamster - Zone de protection statique Prélèvement eau potable



### PAOT 2022-2027 - PLANS D'ACTIONS **BAS-RHIN EUROMETROPOLE DE STRASBOURG**





#### Légende :

Actions « assainissement », permettant de traiter ou d'améliorer le traitement des effluents urbains domestiques et / ou artisanaux : • localisées à la commune<sup>1</sup>, à la station d'épuration<sup>2</sup>, à l'agglomération d'assainissement<sup>3</sup>, à la branche d'assainissement<sup>4</sup> ou à la masse d'eau<sup>5</sup> :

action « étude » (ASSO101)<sup>3</sup>: identifier les causes de la

dégradation de l'état des masses d'eau du système d'assainissement

• action « diffus toxiques » (ASS0701)<sup>3</sup> : sensibiliser et mettre en place des actions de réduction des substances toxiques

action « temps de pluie » (ASSO201)4 : améliorer la gestion des eaux pluviales

action « temps de pluie » (ASSO201)<sup>5</sup> : améliorer la gestion des eaux pluviales

Actions « milieux aquatiques », permettant de rendre à la rivière ou à la zone humide ses fonctionnalités naturelles d'auto-épuration, de protection contre les inondations, d'habitat de biodiversité, de frayères, de transport sédimentaire :

· localisées au point d'obstacle :

rétablissement de la continuité écologique (MIA0304) : aménager ou supprimer un ouvrage sur les cours d'eau prioritaires (liste 2)

· localisées à la masse d'eau :

• restauration et renaturation de cours d'eau (MIA0203) : reconstituer une ripisylve, reméandrer un lit, réhabiliter des annexes hydrauliques, restauration et gestion de zones humides...

préservation des zones humides (MIA0601) : mener des opérations d'acquisition foncière sur l'ensemble de la masse d'eau

Actions « captages », permettant de limiter les pollutions diffuses d'origine agricole au niveau des captages sensibles aux nitrates et produits phytosanitaires (localisées au point de captage) :

priorité 1A : enjeux forts avec besoin d'impulser une dynamique locale et de mettre en place des actions (programmation à 2022)

priorité 1B : enjeux forts avec une dynamique locale et des actions à poursuivre (programmation à 2022)

priorité 2 : enjeux movens avec besoin d'impulser une dynamique locale et de mettre en place des actions (programmation à 2024)

priorité 3 : veille sanitaire (programmation à 2025 si d'éventuelles actions à mettre en œuvre)

Actions « industrie » permettant de limiter les rejets de polluants issus des ICPE ou de remédier à la pollution des sites et sols pollués

· localisées à l'ICPE :

• action « traitement de polluants » (IND0202) : traiter les rejets industriels, en dehors des substances dangereuses

• action « site et sol pollué » (IND0601) : remédier à la pollution des sites et sols pollués dus aux industries

action « qualité du rejet » (IND0901) : mise en conformité du rejet

industriel avec les objectifs de qualité du milieu récepteur au regard du SDAGE

Actions « ressources » permettant de rationaliser les consommations d'eau dans tous les domaines

localisées à la commune<sup>1</sup> ou à l'ICPE<sup>2</sup> :

• action « industrie » (RES0203)<sup>2</sup> : mesure permettant de limiter les prélèvements et les consommations d'eau sur les sites industriels



# LISTE DES ACTIONS

### de l'Eurométropole de Strasbourg

Cette liste d'action est par nature dynamique et évolutive. Elle a été établie sur la base des propositions de l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI, assainissement, eau potable, qualité des milieux, etc.). Afin de disposer de la dernière version, nous vous invitons à consulter le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin (www.bas-rhin.gouv.fr) à la rubrique suivante : Politiques publiques / Environnement / Planification dans le domaine de l'eau.

La colonne « Année prévisionnelle » fait référence à l'année inscrite au Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT), validé par la Préfète en juillet 2022 et également disponible au même fil d'Ariane sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.

#### **Actions Assainissement**

### Thème : Gestion des effluents de temps sec et de temps de pluie

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
ACHENHEIM	ASS0101 - Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	CANAL DE LA BRUCHE (DECLASSE) MUHLBACH	2022
STRASBOURG	ASS0201 - Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	ANDLAU 2 BRUCHE 4 CANAL DE LA BRUCHE (DECLASSE) EHN 4 LANDGRABEN SOUFFEL	2022

### Thème : Gestion intégrée des eaux pluviales

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
ACHENHEIM	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de ACHENHEIM	CANAL DE LA BRUCHE (DECLASSE) MUHLBACH	2022
STRASBOURG	ASS0201 Gestion intégrée des Eaux pluviales - Agglomération de STRASBOURG	ANDLAU 2 BRUCHE 4 CANAL DE LA BRUCHE (DECLASSE) EHN 4 ILL 7 LANDGRABEN RHIN 3 RHIN TORTU SOUFFEL	2022

# Thème: Rejet des substances dangereuses et émergentes (RSDE – IND0301, GOU0301 et ASS0701)

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
WANTZENAU	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de STRASBOURG - LA WANTZENAU [cd. SANDRE 026751900405]	RHIN 3	2022

# **Actions Milieux aquatiques**

# Thème: Restauration et renaturation des cours d'eau (MIA0203, MIA0101, MIA0402)

Masse(s) d'eau	Action	Année prévi.
BRUCHE 1, BRUCHE 2, BRUCHE 3, BRUCHE 4, BRUCHE ARTIFICIELLE, MOSSIG 1, MOSSIG 2	MIA0101 – Suivi de la restauration de la continuité écologique sur les masses d'eau Bruche 1, bruche 2, Bruche 3, Bruche 4, Bruche Artificielle, Mossig 1 et Mossig 2	2022
BRUCHE 1, BRUCHE 2, BRUCHE 3, BRUCHE 4, BRUCHE ARTIFICIELLE, HASEL, BRAS D'ALTORF, MUHLBACH, MOSSIG 1, MOSSIG 2, RUISSEAU DE FRAMONT, BARENBACH, BASS DE RUSS, CANAL COULEAUX, NETZENBACH, RUISSEAU D'ALBET	MIA0101 – Etude hydromorphologique sur le BV de la Bruche et de la Mossig – Etude préalable du PAPI Bruche-Mossig	2022
MUHLBACH	MIA0203 – Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Muhlbach	2022
EHN 4	MIA0203 – Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Ehn 4	2022
Bassin de compensation de Plobsheim	MIA0402 – Réhabilitation écologique sur la masse d'eau Bassin De Compensation De Plobsheim	2022
ILL 7	MIA0203 – Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes	2023-2024
RHIN 1 RHIN 2 RHIN 3 RHIN 4	MIA0101 – Etude géohistorique du Rhin – Plan Rhin Vivant	2022
RHIN 2	MIA0203 – Gestion des ouvrages de restauration de la fonctionnalité alluviale de l'île du Rohrschollen – Plan Rhin Vivant	2022
RHIN 2	MIA0203 – Travaux pour la restauration de la fonctionnalité alluviale de la forêt de Neuhof-Illkirch – Plan Rhin Vivant	2023-2024
RHIN TORTU	MIA0203 – (STRASBOURG) Faire émerger les travaux suite à l'étude de 2004 à 2008	2023-2024
SOUFFEL	MIA0203 – Restauration et renaturation de la SOUFFEL - Partie Aval	2023-2024
LANDGRABEN	MIA0203 – Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Landgraben – Territoire Eurométropole de Strasbourg	2022

# Thème: Restauration de la continuité écologique (MIA0304)

Masse d'eau	N° ROE	Action	Année prévi.
ANDLAU 2	ROE23893	[ROE23893 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion au niveau des vannes levantes de Fegersheim (ROE 23893)	2022
ILL 7	ROE6469	[ROE6469 - L2P] Etude de continuité du barrage sous la D221 à Fegersheim (ROE 6469)	2022
ILL 7	ROE44295	[ROE44295 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion du barrage de la Robertsau à Strasbourg (ROE 44295)	2022
ILL 7	ROE5477	[ROE5477 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion de l'écluse de la Petite France à Strasbourg (ROE 5477)	2022
ILL 7	ROE5478	[ROE5478 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion du moulin du Zornmuhle à Strasbourg (ROE 5478)	2022
ILL 7	ROE61801	[ROE61801 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion du barrage du moulin du Diesenmuhle à Strasbourg (ROE 61801)	2022
ILL 7	ROE61802	[ROE61802 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion du barrage du moulin du Spitzmuhle à Strasbourg (ROE 61802)	2022

# Thème: Préservation et gestion durable des zones humides (MIA0601, MIA0101)

Masse d'eau	Action	Année prévi.
BRUCHE 1, BRUCHE 2,	MIA0101 – Réaliser une étude globale d'inventaires ZH sur l'ensemble	2022
BRUCHE 3, BRUCHE 4	des ME	

### **Actions Captages**

# Thème: Reconquête du bon état de la ressource dans les Aires d'Alimentation de Captages (AGR0503, AGR0401)

AAC	Action	Point(s) de prélèvement	Année prévi.
ESCHAU	Plan d'action AAC	HETZLADER (BSS000VDFB – 02726X0002)	2022
GEISPOLSHEIM	Plan d'action AAC	LD OBERSONDSFELD (BSS000UXYY – 02722X0288)	2022
HOLTZHEIM	Plan d'action AAC	HOLTZHEIM (BSS000UXAW – 02721X0060) FORAGE P1 HOLTZHEIM (BSS000UWZA – 02721X0013)	2022
LAMPERTHEIM	Animation	F1 (BSS000SSLX – 02346X0007) F2 (BSS000SSNL – 02346X0051) F3 (BSS000SSNF - 02346X0046)	2022
	Plan d'action AAC		2022
	Pratiques pérennes		2022
OBERHAUSBERGEN	Plan d'action AAC	PUITS OBERHAUSBERGEN (BSS000QQLS – 01993X0024)	2024
PLOBSHEIM	Animation	Pas encore en fonctionnement	2022
	Développement d'une stratégie agricole partagée pour protéger la ressource		2022

# **Actions Industries**

# Thème : Amélioration de la qualité des sites et sols pollués (IND0601)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
WAGRAM TERMINAL PORTUAIRE	REICHSTETT	(067.00480) WAGRAM TERMINAL PORTUAIRE (ex PRR port)/Sites et sols pollués	Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace	2023- 2024
PIERRETTE TBA - ELIS	STRASBOURG	(067.01189) PIERRETTE TBA - ELIS/Sites et sols pollués	Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace	2022
LES ATELIERS REUNIS REVETEMENT	OBERHAUSBERGEN	(067.00505) LES ATELIERS REUNIS REVETEMENT/Sites et sols pollués	RHIN 3	2023- 2024

# Thème : Amélioration de la qualité des rejets (IND0201, IND0202 et IND0901)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
SNCF	BISCHHEIM	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	ILL 7	2022
WAGRAM TERMINAL PORTUAIRE	REICHSTETT	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace	2023- 2024
BLUE PAPER	STRASBOURG	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	RHIN 2	2023- 2024
SENERVAL UIOM	STRASBOURG	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	RHIN 2	2023- 2024
TREDI	STRASBOURG	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	RHIN 2	2023- 2024
LESAFFRE CULINARY	STRASBOURG	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	RHIN 2 : RHIN 3	2023- 2024
HERTA SA	ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	RHIN 3	2023- 2024
ARLANXEO	LA WANTZENAU	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	RHIN 3	2023- 2024
HEINEKEN	SCHILTIGHEIM	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	RHIN 3	2023- 2024
SIL FALA	STRASBOURG	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	RHIN 3	2023- 2024
SMA	STRASBOURG	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	RHIN 3	2022
STANDARD CARGILL	STRASBOURG	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	RHIN 3	2023- 2024
LINGENHELD	OBERSCHAEFFOL SHEIM	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	SOUFFEL	2023- 2024

### **Actions Ressource**

Thème : Économies d'eau par les collectivités (RES0202 et RES0702)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

# Thème : Économies d'eau par les industriels (RES0203)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
DS SMITH PACKAGING	FEGERSHEIM	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	ANDLAU 1	2022
LILLY FRANCE	FEGERSHEIM	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	ILL 7	2023- 2024
ELECTRICITE DE STRASBOURG	MUNDOLSHEIM	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	SOUFFEL	2023- 2024